

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2023-04-04 A AFFAIRES DOMANIALES
Application du régime forestier à une parcelle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de l'application du régime forestier et de la mise en valeur des terrains boisés ou susceptibles d'une mise en valeur forestière, appartenant à la commune de MEYMAC. La parcelle cadastrale concernée est la suivante :

COMMUNE DE MEYMAC					
Section/ Numéro	Lieu-dit	Surface			Remarque
		cadastrale totale	déjà sous régime forestier	à appliquer	
YZ	Puy des Gardes	14ha 14a 63 ca	0	14ha 14a 63 ca	
Surface totale à appliquer			14ha 14a 63ca		

Monsieur le Maire précise que l'Office National des Forêts (O.N.F) est chargé de mettre en œuvre le régime forestier.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de demander l'application du régime forestier sur les parcelles concernées,
S'ENGAGE à préserver, aménager, ouvrir gratuitement au public et entretenir la forêt,
DEMANDE à l'O.N.F. de présenter le dossier à Monsieur le Préfet,
DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document concernant le dossier.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Meymac, le 02 Octobre 2023

Le Maire,

Th. Bourg

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-04-A-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date d'impression : 04/10/2023

